

Réunion du Conseil Municipal du 11 Mai 2015

Présents ou représentés : A. Forestier, C. Haroux, A. Lapaux, M. Munich, C. Sergent, P. Blateyron, A. Boucheras, Y. Deplat, J.M. Ebely, R. Mouton, J.L. Nicolaÿ, J. Perol, R. Langouët, C. Patier

Absent : Néant

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Peynon. Il est d'abord procédé à la lecture du compte rendu de la réunion du 10 Avril 2015, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis intervient l'examen de l'ordre du jour :

- La présence postale sur la commune de Joze

Fin 2014 le groupe la Poste, par le biais de sa déléguée aux relations territoriales, nous fait part du diagnostic de fonctionnement du guichet postal de Joze. Celui-ci enregistre une baisse de fréquentation de 15 % entre 2010 et 2013. La Poste propose d'adapter le volume horaire d'ouverture à la baisse d'activité, c'est-à-dire de réduire de 4 heures l'amplitude d'ouverture en effectuant 21 heures (au lieu de 25 aujourd'hui) concentrées sur seulement 3 jours d'ouverture (Mardi – Mercredi – Jeudi).

La Direction de la Poste propose d'adapter son réseau par une formule de partenariat postal pérenne sous la forme d'une agence postale communale (APC) ou d'un relais poste (RP) au commerce local. La création de cet espace de services au public mutualisés est proposée par l'Etat par le biais du contrat de présence postale territoriale 2014 – 2016. Compte tenu de l'échéance du bail du local communal avec la Poste le 31 Mars 2015, les services du groupe La Poste nous ont demandé de nous prononcer au terme de cette échéance et dans les plus brefs délais.

Bien évidemment, nous avons manifesté notre désaccord face au désengagement de l'Etat qui ne soutient plus ses services publics.

Pour Joze, il est suggéré que ce soit le commerce local qui assure la gestion du relai poste, offrant ainsi les prestations postales les plus courantes. C'est le choix pour fournir à la population locale un service de proximité et de dépannage (vente de timbres, dépôt d'objets recommandés, retrait de lettre et colis en instance, retrait en espèces de dépannage de 150 € par semaine, etc...)

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote cette solution de transformation du guichet postal en relai poste commerçant, qui est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Le Conseil est favorable à cette solution, bien évidemment sous condition que le contrat de présence postale soit respecté, notamment l'accompagnement financier à la mutualisation (25000 €) ; l'équipement complet, la formation et l'indemnité compensatrice pour le commerçant. Par ailleurs, il est convenu avec la Poste que cette organisation sera effective au démarrage du nouveau commerce multi-services et au plus tard le 31 Décembre 2015.

- Le point sur les travaux

- R.D. 20 : L'entreprise ROBINET a terminé les travaux jusqu'à l'intersection du RD 20 avec la route des Fours à chaud
- Local commercial : le maçon a déjà presque fini.
- Chantier d'insertion : réfection du lavoir Petit chemin de la Fontaine en cours
- Les P.A.V. : travaux arrêtés pour le moment, ils attendent que SEMERAP intervienne.
- Un devis a été demandé pour des panneaux de signalisation dans le village

- Questions diverses :

- Sécurité : un groupe de travail va se mettre en place pour Tissonnières et Les Couleyras, où de nombreux incidents se produisent.
- Suite aux incidents récents, Mr Moulin, qui tient le bureau de tabac, souhaiterait avoir une protection sur le trottoir.